

# BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er Juillet 2022

## ANCIEN & NEUF - L'OFFRE ESSENTIEL

VENTE <sup>(1)</sup>				
Montant de la vente				Honoraires TTC <sup>(2)</sup>
De	0 €	à	89 999 €	<b>10%</b>
De	90 000 €	à	130 000 €	<b>7%</b>
De	130 001 €	à	250 000 €	<b>6%</b>
De	250 001 €	à	1 000 000 €	<b>5%</b>
De	1 000 001 €	à	1 500 000 €	<b>4%</b>
Au delà de 1 500 000 €				<b>3%</b>

Montants TTC (T.V.A. incluse au taux actuel de 20%)

Chateau, domaine, vignoble, immeuble de rapport, hôtel : 6%  
 Terrains à bâtir : 6%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur).

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

(1) Honoraires à la charge du vendeur (2) Calculée selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire. Honoraires en vigueur sauf conditions dérogatoires pour cause de concurrence.

## ANCIEN & NEUF - L'OFFRE ESSENTIEL

[www.gabriel-france.fr](http://www.gabriel-france.fr)

# BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er Juillet 2022

## LOCATION - GESTION

### LOCATION<sup>(1)</sup>

#### HABITATION - PART LOCATAIRE

Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue : <b>8€ / m<sup>2</sup></b> - Zone tendue : <b>10€/ m<sup>2</sup></b> - Zone très tendue: <b>12€/ m<sup>2</sup></b>
Etat des lieux	<b>3€/ m<sup>2</sup></b>

#### HABITATION - PART PROPRIETAIRE 9% TTC

Visite, dossier et rédaction du bail	<b>6%</b> du loyer annuel hors charges
Entermise	<b>1%</b> du loyer annuel hors charges
Etat des lieux	<b>2%</b> du loyer annuel hors charges

(1) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

#### PARKING ET GARAGE

**20 % TTC du loyer annuel**  
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

#### BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

**25% TTC du loyer annuel**  
Honoraires à la charge exclusive du locataire

## GESTION

#### HABITATION

Loyer hors charges inférieur à 1000€/ mois	<b>9% TTC des sommes encaissées</b> avec un montant minimum de 35€ TTC
Loyer hors charges à partir de 1000€/mois	<b>8% TTC des sommes encaissées</b>

#### LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Sur devis

#### PARKING ET GARAGE

**15 % TTC des sommes encaissées**  
avec un montant minimum de 8€ TTC

Gestion des travaux

4% HT du montant des travaux

Aide à la déclaration de revenus fonciers

49,99 € TTC

Déplacements extérieurs, suivis de sinistre dégât des eaux, dossiers impayés de loyer, ou d'une manière générales toute prestation en dehors de la gestion courante 75€ HT de l'heure soit 90€ TTC

## LOCATION & GESTION

[www.gabriel-france.fr](http://www.gabriel-france.fr)

**BARÈME D'HONORAIRES**

En vigueur à compter du 1er Juillet 2022

**ANCIEN & NEUF - L'OFFRE COLLECTION****MANDAT EXCLUSIF DE VENTE<sup>(1)</sup>**

Désignation	Durée	Honoraires TTC
Option Saisonnière	6 mois	7 %
Option Annuelle	12 mois	6 %
Option Confiance	24 mois	10 %
Option Prestige		8 %

Montants TTC (T.V.A. incluse au taux actuel de 20%)

**Le service inclus la diffusion privée du bien pour garantir la confidentialité du projet, ainsi que la vérification du profil de l'acquéreur**

(1) Honoraires à la charge du vendeur (2) Calculée selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire. Honoraires en vigueur sauf conditions dérogatoires pour cause de concurrence.

**ANCIEN & NEUF - CHASSEUR IMMOBILIER**

Mandat de recherche

3,6%

Montants TTC (T.V.A. incluse au taux actuel de 20%)

**ANCIEN & NEUF - L'OFFRE COLLECTION****[www.gabriel-france.fr](http://www.gabriel-france.fr)**